



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aymeric PÉPION, Maire.

Etaient présents

SARRAIL Nadia, SIMON Jérémy, RENIMEL Isabelle, MARTINEZ Guillaume, FOUCAULT Jacqueline, ARTH Philippe, CAILLAULT Laurent, RONNET Valérie, GALLIER François, ETIENNE Christelle, ROBERT Aurélie, CANO Didier, LAPLACE Marylise, THIBAUDAT Yohan, HORNBERGER Caroline, FAUQUEMBERG Damien, MILANO Marie-Claude, VENTOLINI Giorgio, ENGELRIC-BERRUET Denyse.

Absents représentés :

MARTINEZ Cécile représentée par CANO Didier, COUSIN Izabète représentée par VENTOLINI Giorgio.

Secrétaire de séance : HORNBERGER Caroline.

Date de convocation : 14 janvier 2021

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et représentés. Le quorum requis est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

Madame MILANO indique qu'il y a une erreur sur le nombre de votes au premier point. Il y a eu 18 voix pour et non 17. Après vérification, l'erreur est sur le compte rendu mais pas dans la délibération. Le point ne sera donc pas présenté au prochain conseil pour modification.

Monsieur VENTOLINI indique qu'aucun débat n'est retranscrit dans le compte-rendu. Par exemple, il y a eu des échanges suite à la démission du Président de la FNACA ainsi que la lecture de son courrier de démission.

Monsieur le Maire indique que tout n'est pas à mettre sur le compte-rendu, notamment les démissions des membres d'associations, s'il y en a. Il précise que les séances publiques du Conseil Municipal donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique, débats en lien avec les points à l'ordre du jour. Monsieur Ventolini indique que tous les débats devraient apparaître et que la transparence n'est pas respectée.

Monsieur le Maire répond que la transparence ne semble pas intéresser Monsieur VENTOLINI, puisque ce dernier a démissionné oralement de la commission éthique et transparence lors du dernier conseil.

Madame HORNBERGER indique que tous les débats à l'ordre du jour sont bien retranscrits et qu'il n'est pas nécessaire d'attaquer les agents sur les réseaux puisque c'était elle la secrétaire de séance. Monsieur le Maire en profite pour faire passer un message : Monsieur VENTOLINI, vous êtes

directement concerné et responsable des publications sur votre page Facebook. Je souhaite que vos rancœurs politiques et électorales ne rejaillissent pas sur les agents de la collectivité. Que vous soyez arrogant, dédaigneux avec moi ou les gens autour de cette table est une chose, que vous lanciez des appels aux boycotts des commerçants trianiens qui n'ont pas, d'après vous, votés pour vous, est très moyen, que vous soyez méprisant avec certains administrés ne vous honore pas.

Monsieur le Maire souhaite préciser qu'à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, il est précisé que les questions à l'ordre du jour doivent être envoyées 48 heures avant le conseil au Maire. Monsieur VENTOLINI et Madame MILANO ne signent pas le compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Le reste de l'Assemblée l'approuve.

Pour information, Monsieur BOMBRAULT n'a pas souhaité rejoindre l'équipe municipale.

AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors Restes à Réaliser, avant vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le montant des dépenses qui peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget est défini comme suit :

Dépenses d'investissement budgétées en 2020 : 1 899 886.00€ (non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »)

Le quart de ce montant est égal à : 474 971.50€

L'Assemblée à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements nouvelles préalablement au vote du budget primitif dans la limite de 474 971.50 sur la section d'investissement 2021.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE, FÊTES ET CÉRÉMONIES : INTÉGRATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Une liste incomplète des membres de la commission communale Affaires scolaires et jeunesse, fêtes et cérémonies avait été validée par le Conseil Municipal du 15 juin 2020.

Lors du dernier Conseil Municipal, Madame Engelric-Berruet, conseillère municipale depuis la démission de Monsieur Cahen s'est proposée pour intégrer la commission.

Une nouvelle liste est proposée :

<p><u>Commission Affaires Scolaires et Jeunesse Fêtes et cérémonies</u> SARRAIL Nadia <i>ETIENNE Christelle</i> <i>ROBERT Aurélie</i> <i>RONNET Valérie</i> <i>HORNBERGER Caroline</i> <i>ENGELRIC-BERRUET Denyse</i></p>

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret. L'Assemblée accepte.

Monsieur VENTOLINI et Madame MILANO ne souhaitent pas prendre part au vote. Ils ne comprennent pas pourquoi à cette commission il est proposé de compléter la liste et pas celle des finances où il manque aussi un élu.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite attendre que la liste de conseillers soit complète avant de proposer de compléter la Commission Finances. Il ajoute que lors du vote pour la commission fêtes et cérémonies en juin dernier aucun membre de l'opposition n'a souhaité s'intégrer à cette commission, la demande de participation de Madame ENGELRIC-BERRUET permettait donc de compléter la liste. Concernant la commission Finances, où il manque un membre suite à la démission de M. TAILHARDAT, Monsieur le Maire souhaite que l'élu de l'opposition qui intégrera le Conseil Municipal ait la possibilité de se proposer à la commission s'il le souhaite.

Un vote à main levée à lieu : la liste obtient 19 voix pour. Monsieur VENTOLINI, Madame MILANO et par procuration Madame COUSIN n'ont pas pris part au vote.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2021 : RÉNOVATION THERMIQUE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Lors du dernier conseil, l'Assemblée a délibéré pour que la commune demande une subvention à hauteur de 8 027 € dans le cadre de la DETR pour le remplacement de fenêtres à l'école élémentaire. Cette subvention ne pouvait être demandée que pour un bâtiment communal.

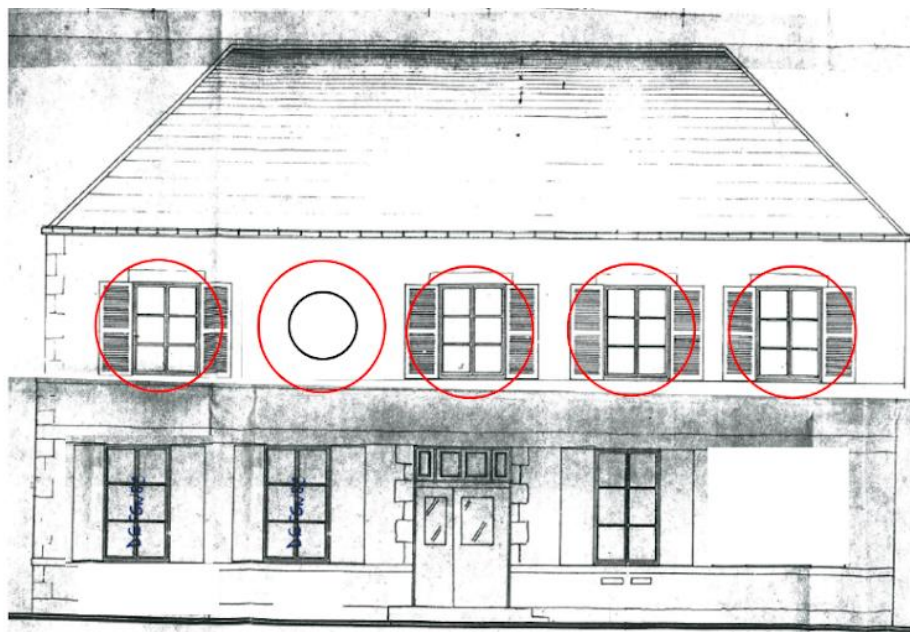
Dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement), une demande de subvention plus globale sur la rénovation énergétique est possible pouvant inclure le projet d'isolation du logement de la poste et de la salle des fêtes.

En complément de l'isolation réalisée dans les combles et de l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, la collectivité souhaite continuer d'améliorer la qualité thermique du logement de la Poste en remplaçant les 10 fenêtres bois existantes par des fenêtres PVC avec volets roulants solaires afin d'améliorer le confort énergétique en réalisant des économies de chauffage :

Façade avant :



Façade arrière :



La collectivité souhaite rénover les entrées de la salle des fêtes en remplaçant 2 portes bois existantes par des portes aluminium afin d'améliorer le confort énergétique en réalisant des économies de chauffage :



Objectif : remplacer les portes obsolètes et faire des économies d'énergie au niveau du chauffage. Ce programme peut être subventionnable à 62 % du coût HT des travaux dans le cadre de la DSIL. Le coût estimé des travaux s'élève à 44 074.67 € HT avec une subvention envisageable de 27 574 €.

L'Assemblée à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents de demande de subvention DSIL 2021.

AUTORISATION DE SIGNATURE DÉCLARATION PRÉALABLE REMPLACEMENT FENETRES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET PORTES SALLE DES FÊTES

Les projets évoqués au point précédent : modifications des fenêtres des bâtiments communaux et des portes de la salle des fêtes doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès du service de l'urbanisme.

Il est demandé que l'Assemblée délibérante se prononce à autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer la déclaration préalable de travaux pour le remplacement des fenêtres de l'école élémentaire et du logement de la poste et le remplacement des portes de la salle des fêtes.

L'Assemblée à l'unanimité décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer la déclaration préalable de travaux pour le remplacement des fenêtres de l'école élémentaire et du logement de la poste et le remplacement des portes de la salle des fêtes.

DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Il est nécessaire de choisir la dénomination d'une nouvelle rue qui se situera entre la rue de la Rosetterie et la rue de la Noue Veslée suite à l'implantation d'un nouveau lotissement. La commune a sollicité les connaissances historiques sur la commune de l'association Peintarel-Patrimoine.

Madame FOUCAULT prend la parole pour présenter les recherches de l'association et sa proposition.

Dans ce quartier existait autrefois un moulin à vent, faisant du blé farine, le moulin CORDIER installé à partir de 1870 et commençant à produire en 1873. Nous retrouvons son activité en 1909 et 1930 puis

dans les années 1940, il fût transféré à Nibelle (témoignage oral d'un des descendants de la famille Nalin exploitant de ce moulin).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la dénomination suivante : Rue du Moulin Cordier.

Un débat s'engage sur la situation géographique du lotissement.

L'Assemblée à l'unanimité décide :

De nommer cette rue la Rue du Moulin Cordier.

Remerciements de Monsieur le Maire auprès de Peintarel-Patrimoine et de Madame FOUCAULT, cette démarche sera maintenue pour les futurs choix de rue.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire : suite à une question posée lors du dernier conseil, indique la possibilité de changer de mot de passe sur les boîtes mail des élus.

Il rappelle qu'il est interdit d'appeler les agents sur leur portable personnel de surplus en dehors de leurs horaires de travail. Les agents sont disponibles aux horaires d'ouverture de la Mairie et sur leur téléphone fixe.

Le locataire de la maison rue de la république connue sous le nom de "Maison d'urgence" a donné son préavis. L'ancienne municipalité avait mis en location cette maison. Il a été décidé de lui redonner cette mission et de la garder pour les personnes dans le besoin. Elle sera en gestion par le CCAS. Monsieur VENTOLINI demande si elle servira aussi pour les administrés des communes avoisinantes. Monsieur le Maire répond que la maison sera proposée aux administrés de Trainou en priorité mais si le logement n'est pas occupé il pourra être proposé aux personnes d'autres communes.

Retour des demandes de subvention :

Les Tablettes numériques : la mairie va recevoir 50% de subvention de l'éducation nationale et 30% de subvention du département soit 80% de subvention soit 5102€ du montant total de 6378€.

La réfection des courts de tennis : la Mairie va recevoir 80% de subvention par le département soit 4317€ des 5396€.

Les panneaux de signalisation : la Mairie va recevoir 80% de subvention par le département soit 412€ des 514.67

Les Blocs roues : la Mairie va recevoir 80% de subvention par le département soit 1158€ des 1448€.

Monsieur le Maire remercie le département et notamment les conseillers départementaux Mme Courroy et M. Breffy pour leur soutien et leurs aides financières sur ces projets.

De plus, sur le compte rendu de réunion de la répartition des aides, la commune de Trainou est inscrite prioritaire pour une subvention pour un projet important en 2022.

Remerciements à tous les Maires du canton d'avoir accepté et aux conseillers départementaux.

Madame SARRAIL donne des informations sur les nouvelles restrictions sanitaires dans les écoles. A la cantine, les enfants sont servis par les agents de restauration et restent à la même table chaque jour.

Madame RONNET demande s'il est possible de faire retirer le parterre de l'ancien arrêt de bus placé devant la maison d'urgence. Il empêche le passage notamment des poussettes et les administrés passent régulièrement sur la route à cet endroit. Monsieur le Maire va se rapprocher des services du département pour demander à le faire retirer.

Monsieur CAILLAULT demande à ce que les institutrices de l'école élémentaire soient plus vigilantes lorsqu'il faut libérer les enfants qui rentrent chez eux le midi. Les parents ont remarqué des défaillances faisant risquer la sécurité des enfants. Monsieur le Maire précise que cette situation n'est pas de la responsabilité de la Mairie.

Madame ROBERT informe qu'il n'y a toujours pas de Cinémobile à cause de la crise sanitaire, mais des liens de films sont mis à disposition sur leur site qu'il ne faut pas hésiter à aller voir.

Monsieur FAUQUEMBERGUE souhaiterait avoir des nouvelles de la situation économique des commerçants de la commune avec l'impact des restrictions sanitaires.

Monsieur le Maire répond : lors du premier confinement, la communauté de communes et le département avaient proposé des aides et les ont proposés lors du second confinement. Les commerçants du bourg proposent de nouvelles offres notamment le restaurant qui propose des services de ventes à emporter. Il n'existe pour le moment pas d'état financier précis.

Madame HORNBERGER :

Colis de fin d'année : il y a eu 280 colis distribués, elle remercie les binômes qui se sont constitués pour la préparation et la distribution des colis. Elle regrette que certains élus ne se soient pas proposés. Elle souhaite remercier Monsieur le Maire qui a participé à la distribution. La préparation du colis 2021 est déjà en cours de réflexion.

Monsieur ARTH informe qu'il travaille sur le logo du CCAS et sur la communication en général du CCAS afin qu'il gagne en visibilité et les actions et services qu'il propose.

Monsieur SIMON informe qu'une commission travaux bâtiments – Environnement et développement durable s'est réunie la semaine précédente pour échanger notamment sur les travaux 2021. La commission Espace naturels Embellissement Base de Loisirs se réunit le 19 janvier.

Madame RENIMEL aborde les difficultés qu'ont les associations à tenir le coup. Leurs organisations sont bousculées par les restrictions gouvernementales (couvre-feu, confinement, ...). Les ouvertures de la bibliothèque, du gymnase ont été modifiées à chaque nouvelle restriction afin de s'adapter. Les professeurs du collège ont demandé à la Mairie de leur donner accès au stade et à divers lieux extérieurs pour permettre de continuer les cours de sport, seule la piste cyclable leur a été refusée pour des raisons de sécurité.

Vaccination Covid-19 : il y a eu beaucoup de demandes des aînées sur la réservation des créneaux de vaccination. Cela se fait par internet ou par téléphone mais le numéro ne répond pas.

Madame Renimel propose de constituer un groupe d'appel pour contacter les aînées et les aider à prendre rendez-vous et à se déplacer. Pour l'instant la communauté de communes n'a pas donné de nouvelle sur les aides qu'elle pourrait apporter.

Les centres de vaccination les plus proches sont Pithiviers et Fleury les Aubrais. Il y a aussi un centre à la Source et à Olivet.

Le guide annuel est distribué ce mois-ci. Il y a eu beaucoup de mises à jour à l'intérieur. Elle remercie les élus pour l'organisation des colis des aînées.

Anecdote : la fleuriste a été contactée pour savoir si le colis était disponible à la vente.

Clôture de la séance à 19h37

ARTH Philippe

CAILLAULT Laurent

CANO Didier

COUSIN Izabète
Absent représenté

ETIENNE Christelle

ENGELRIC BERRUET
Denyse

FAUQUEMBERGUE
Damien

FOUCAULT Jacqueline

GALLIER François

HORNBERGER Caroline

LAPLACE Marylise

MARTINEZ Cécile
Absente représentée

MARTINEZ Guillaume

MILANO Marie-Claude

PÉPION Aymeric

RENIMEL Isabelle

ROBERT Aurélia

RONNET Valérie

SARRAIL Nadia

SIMON Jérémy

THIBAUDAT Yohan

VENTOLINI Giorgio